

CESSION DROITS D'AUTEUR / DROITS VOISINS / DROIT A L'IMAGE & GARANTIES DU PARTICIPANT

Les participants (et leur représentant légal s'ils sont mineurs ou sous tutelle) au concours « MISS & MISTER MONDE DES DOUZE 2020 » (ci-après le « **Concours** ») accordent à Ankama Games le droit de reproduire, représenter et diffuser publiquement, et à titre non commercial les captures d'écran réalisées dans le cadre du Concours (ci-après les « **Captures d'Ecran** »), pour la durée maximale de la propriété littéraire et artistique d'après les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée et pour le monde entier, et notamment de reproduire la Capture d'Ecran sur le site <http://www.dofus.com>, les réseaux sociaux, la chaîne Youtube et/ou sur tout autre site du groupe Ankama.

Les participants devront par ailleurs demander l'approbation expresse d'Ankama Games avant toute utilisation, commerciale ou non, des Captures d'Ecran réalisées dans le cadre du Concours et ce même postérieurement à la fin de celui-ci.

Les participants s'engagent également à ne pas diffuser, sous quelque forme que ce soit les Captures d'Ecran réalisées dans le cadre du Concours avant la fin de celui-ci, sous réserve des dispositions relatives aux modalités de participation.

Ankama Games se réserve le droit d'exclure du Concours tout participant qui aurait contrevenu aux dispositions du présent document.

Du seul fait de leur participation au Concours, les participants (et leur représentant légal s'ils sont mineurs ou sous tutelle) autorisent Ankama Games à diffuser leurs noms et/ou leurs images dans le cadre du Concours, notamment à des fins d'annonce des gagnants.

La diffusion du nom et/ou de l'image des participants ainsi que les Captures d'Ecran réalisées dans le cadre du Concours n'ouvre droit, dans les conditions susvisées à aucun droit ou contrepartie financière à leur profit, autre que les lots pouvant être gagnés.

En participant à ce Concours, chaque participant (et son représentant légal s'il est mineur ou sous tutelle) garantit et fait valoir par la présente que (a) il est propriétaire de l'intégralité des droits sur la Capture d'Ecran postée dans le cadre du Concours ; que (b) cette Capture d'Ecran constitue une œuvre originale réalisée par sa personne et qu'elle n'a pas fait l'objet de copies d'autres œuvres, que ce soit en partie ou en totalité, et qu'elle ne viole, ne détourne ou n'enfreint aucun droit d'auteur, marque de fabrique, droit à l'image ou autre droit de propriété appartenant à une personne ou entité tierce (sauf dans la mesure où elle comporte des contenus, marques de fabrique ou logos dont Ankama Games ou une entité du groupe Ankama est propriétaire) ou qu'il a obtenu, le cas échéant, toutes les autorisations nécessaires et notamment celles pour filmer des lieux privés, publics et/ou monuments ou des personnes autres que le participant lui-même ou qu'il respecte strictement les conditions légales de la parodie le cas échéant; et que (c) cette Capture d'Ecran ne porte pas atteinte aux lois et aux bonnes mœurs et n'est pas diffamatoire.

Tous les participants (et leur représentant légal s'ils sont mineurs ou sous tutelle) garantissent Ankama Games et les entités du groupe Ankama la jouissance et l'exercice paisible de tous les droits attachés aux Captures d'Ecran.

Le participant (et son représentant légal s'il est mineur ou sous tutelle) garantit Ankama Games de tout recours d'un plaignant présent contre sa volonté dans une Capture d'Ecran. Le participant (et son représentant légal s'il est mineur ou sous tutelle) est seul et entièrement responsable de tout envoi de Capture d'Ecran. Le participant s'engage à ce que sa Capture d'Ecran soit dénuée de:

- représentation à caractère raciste, xénophobe, révisionniste ou pédopornographique;
- représentation portant atteinte à la dignité humaine ;
- contenu à des fins de réclame, de propagande, de prosélytisme.

Le participant (et son représentant légal s'il est mineur ou sous tutelle) garantit à Ankama Games que sa Capture d'Ecran est libre de tout droit, le cas échéant.

Le participant ne doit utiliser qu'une Capture d'Ecran qu'il a réalisée personnellement ou pour laquelle il a obtenu l'accord de l'auteur.

Chaque participant (et son représentant légal s'il est mineur ou sous tutelle) garantit à Ankama Games que sa Capture d'Ecran n'affecte en aucune manière les droits éventuellement détenus par un tiers, et qu'il a obtenu le cas échéant l'autorisation de tiers ayant éventuellement participé à son élaboration.

Le participant s'engage également et le cas échéant à ajouter dans sa Capture d'Ecran tous les crédits requis et appropriés. Le cas échéant, les participants (et leur représentant légal s'ils sont mineurs ou sous tutelle) garantissent Ankama Games contre tout recours intenté par un organisme de perception des droits en cas de diffusion de la Capture d'Ecran à l'occasion et pour les besoins du Concours.